

# Nouvelles Variétés de Vignes Résistantes

Points clefs pour la mise en œuvre dans différentes régions viticoles Européennes

Sabine Wiedemann-Merdinoglu, INRA, France ; Christoph Hoffmann, JKI, Allemagne



De bas en haut et de gauche à droite : Variétés de vignes résistantes : Regent, Felicia, Cabernet Carol et Johanniter. © Christoph Hoffman and Rudolf Eibach, JKI, Allemagne.

## Nouvelles variétés de vignes résistantes

Depuis l'introduction, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, de trois champignons pathogènes de la vigne venus d'Amérique, les variétés *Vitis vinifera* cultivées en Europe sont soumises à des traitements fongicides intensifs. Les premiers essais réalisés en France pour mettre au point des variétés de vignes résistantes aux champignons en croisant des *Vitis* résistantes d'origine américaine et des variétés traditionnelles européennes ont abouti au développement d'hybrides présentant des arômes non désirés. Aujourd'hui encore, les nouvelles variétés résistantes souffrent de cette image : arômes non désirés et vin de qualité médiocre. Seules quelques stations de sélection en Europe ont continué leurs recherches en croisant ces hybrides avec des variétés de *V. vinifera* pour obtenir des variétés résistantes ayant un goût authentique. Aujourd'hui de nombreuses variétés de très grande qualité et présentant une résistance élevée sans utilisation d'OGM sont déjà commercialisées ou en cours d'évaluation dans certains pays. Ces nouvelles variétés sont encore largement inconnues des consommateurs. Leur culture nécessite seulement un faible pourcentage des fongicides habituellement utilisés pour cultiver les variétés traditionnelles. Ces nouvelles variétés permettent donc de réduire de manière drastique le nombre d'applications.

### Conditions préalables pour la culture de variétés résistantes

- > La réglementation nationale doit autoriser la culture de variétés résistantes.
- > La viticulture régionale ne doit pas être associée par les consommateurs à un cépage traditionnel (par exemple, Riesling en Moselle, Cabernet Sauvignon et Merlot dans la région de Bordeaux, Gewürztraminer en Alsace et Dolcetto dans le Piémont).
- > Il doit exister une demande de la part des viticulteurs et des consommateurs pour une production de vin qui soit moins dépendante des fongicides.
- > Le viticulteur doit être convaincu de la qualité du vin obtenu à partir des variétés résistantes et doit être en mesure de commercialiser ce vin.
- > Il doit exister un marché pour ce type de vin, ce qui implique des consommateurs ayant un esprit ouvert. Étant donné que le marché du vin est très attaché aux valeurs de tradition et de terroir, les changements et les innovations dans ce domaine ne sont pas toujours bien perçus même s'ils mettent en avant des méthodes de production beaucoup plus durables que celles utilisées pour les cépages traditionnels.

### Obstacles à la culture de variétés résistantes

- > Tout comme les variétés traditionnelles, les variétés résistantes doivent être adaptées à un terroir. A l'heure actuelle, par manque d'expérience il est difficile de déterminer les possibilités d'adaptation.
- > Si une variété résistante à l'oïdium (*Erysiphe necator*) et au mildiou (*Plasmopara viticola*) est cultivée dans une région soumise à la pression d'autres maladies fongiques (black rot, rot brenner ou anthracnose), il existera un risque de développement de ces maladies si le nombre des applications est diminué.
- > Les variétés présentant une résistance horizontale (gènes de résistance provenant de différentes sources) sont plus fiables que les variétés présentant une résistance verticale (un seul gène de résistance).
- > Si la résistance est monogénique, elle peut s'effondrer sous l'effet de certaines souches de pathogène.

### Facteurs influençant la prise de décision des viticulteurs en faveur ou contre les variétés résistantes

- > Extensification: ces nouvelles variétés permettent une réduction de la main d'œuvre et des coûts liés aux pesticides.
- > La question du débouché commercial: est-ce que le produit peut être vendu à un prix acceptable?
- > La qualité du vin.
- > La protection de l'environnement et de l'utilisateur contre l'effet nocif des pesticides.
- > L'absence de résidus de pesticides dans le vin.
- > Une alternative possible pour les vignobles en pente raide.

## Obstacles à l'utilisation des variétés de vignes résistantes

	Chili	France	Allemagne	Hongrie	Italie	Pays-Bas	Suisse
Réglementation	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
Nouvelles variétés résistantes autorisées	0	0	21	10	0	10	10
Nouvelles variétés autorisées en tant que <i>Vitis vinifera</i>	0	0	21	0	0	8	?
Nouvelles variétés en cours d'homologation	0	0	15	?	0	0	1
% des variétés résistantes cultivées dans les vignobles	0	0	<5	<10	0	>60	<5
Sélection de nouvelles variétés en cours	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Demande des consommateurs non existante	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Manque de connaissances de la part des agriculteurs	Oui	Oui / Non	Non	Non	Oui	Non	Oui / Non
Nouvelles variétés inconnues des consommateurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Les nouvelles variétés résistantes actuellement présentes sur le marché ont été développées en Allemagne et en Hongrie, et commencent à être connues par les producteurs.

Cependant, le cadre légal varie selon les pays. Si l'on prend en compte le fait que les cépages sont protégés par des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC en France et DOC en Italie), la culture de nouvelles variétés résistantes n'est possible qu'en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse et en Hongrie, mais impossible en France, au Chili et en Italie.

De plus, les nouvelles variétés autorisées en tant que *Vitis-vinifera* ne sont commercialisées qu'en Allemagne et aux Pays-Bas. Dans ces deux pays, ces variétés peuvent être utilisées pour la production de grands crus, alors que dans d'autres pays, elles ne peuvent être utilisées que pour la production de vin de table. Il est important de souligner que dans les pays nouvellement producteurs de vin, comme les Pays-Bas, ces variétés résistantes sont les plus cultivées et sont parfaitement acceptées par les agriculteurs et les consommateurs.

Dans certains pays, une adaptation des méthodes de vinification peut s'avérer nécessaire pour ces nouvelles variétés. Dans des pays comme la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas, où la culture des variétés résistantes est autorisée, leur développement est limité par l'absence d'une demande de la part des consommateurs. Depuis toujours le vin est obtenu à partir de cépages traditionnels et connus des consommateurs. Si la plupart des viticulteurs ont une bonne connaissance des nouvelles variétés, ce n'est pas le cas des consommateurs qui ne sont pas conscients de l'impact écologique positif de ces nouvelles variétés.

A cela, il faut ajouter que la plupart des consommateurs soucieux de l'environnement sont persuadés que la viticulture biologique interdit totalement l'utilisation de fongicides. Dans la région de Bordeaux, par exemple, la viticulture biologique est très difficile à mettre en œuvre à cause de la pression des maladies due à la forte humidité atmosphérique. Dans ce dernier cas de figure, l'utilisation de variétés résistantes peut constituer une alternative à la viticulture traditionnelle.

# Nouvelles variétés de vignes résistantes

## Comment promouvoir la dissémination des variétés de vignes résistantes aux maladies fongiques en Europe ?

La dissémination des variétés résistantes est fortement influencée par les paramètres socio-économiques du marché. Les tendances liées au marché du vin ne sont pas comparables à celles des autres produits, car le vin est considéré comme un produit 'Noble'.

- > La réglementation doit être adaptée dans les différents pays.
- > De nouveaux marchés doivent être explorés pour ces nouveaux cépages (des consommateurs plus jeunes, ouvert d'esprit et soucieux de l'environnement).
- > De nouvelles méthodes de vinification doivent être développées par des professionnels expérimentés pour les nouveaux cépages.
- > Seuls les cépages capables de produire un vin de très bonne qualité doivent être sélectionnés pour promouvoir ces nouvelles variétés auprès des consommateurs et des viticulteurs.
- > Les vins produits avec des variétés résistantes doivent véhiculer une image qui correspond aux attentes des consommateurs ciblés.

### Pour plus d'informations, merci de contacter :

**Suisse :** Pierre-Henry Dubuis, Agroscope ACW (pierre-henri.dubuis@acw.admin.ch)

**Allemagne :** Christoph Hoffmann, JKI (christoph.hoffmann@jki.bund.de)

**France :** Sabine Wiedemann-Merdinoglu, INRA (sabine.merdinoglu@colmar.inra.fr)

**Italie :** Laura Mugnai, CNR-UNIFI (laura.mugnai@unifi.it)

**Hongrie :** Viranyi Ferenc, SZIE (Viranyi.Ferenc@mkk.szie.hu)

**Pays-Bas :** Rien van der Maas, WUR (rien.vandermaas@wur.nl)

**Chili :** Mauricio Lolas Cuneo, Utalca (mlolas@utalca.cl)

### A propos d'ENDURE

ENDURE est le Réseau Européen pour l'Exploitation Durable de la Protection des Cultures. ENDURE est un Réseau d'excellence (NoE) servant deux objectifs clés: restructurer la recherche européenne sur les produits de protection des cultures, développer de nouvelles pratiques d'utilisation, et établir ENDURE en tant qu'un leader mondial du développement et de la mise en œuvre de stratégies pour la lutte antiparasitaire durable, grâce à:

- > La création d'une communauté de recherche sur la protection durable des cultures
- > Un choix étendu de solutions à court terme proposé aux utilisateurs
- > Une approche holistique de la lutte antiparasitaire durable
- > La prise en compte et l'accompagnement des évolutions en matière de réglementation de la protection des plantes.

18 organisations dans 10 pays européens participent au programme ENDURE depuis quatre ans (2007-2010). ENDURE est financé par le 6ème Programme-cadre de la Commission Européenne, priorité 5 : qualité et sécurité alimentaire.

### Site internet et Centre d'information ENDURE:

[www.endure-network.eu](http://www.endure-network.eu)

Cette publication est subventionnée par l'UE (Projet numéro : 031499), dans le cadre du 6ème programme-cadre, et est référencée sous le titre : ENDURE Étude de Cas sur la Vigne – Guide Numéro 5 (French). Publié en Novembre 2010.